



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Santé mentale au sein des forces de l'ordre et des sapeurs-pompiers

Question écrite n° 7137

Texte de la question

Mme Anna Pic attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la santé mentale au sein des forces de l'ordre et des sapeurs-pompiers. La santé mentale et les troubles psychiques constituent un enjeu majeur de santé publique. Ce constat a conduit les pouvoirs publics à faire de la santé mentale la grande cause nationale pour l'année 2025. Ce phénomène est particulièrement prégnant au sein des forces de l'ordre ainsi que chez les sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires. Ces agents sont exposés à une forte pression opérationnelle, à des situations traumatisantes, à des agressions répétées ou encore à des tensions internes liées à l'organisation du travail. Ces facteurs peuvent engendrer une grande souffrance psychique, pouvant aller jusqu'au suicide, comme l'illustrent plusieurs drames survenus au sein de ces corps. Si des dispositifs de soutien existent, leur efficacité, leur accessibilité et leur visibilité restent variables. Par ailleurs, la détection des signes de mal-être est souvent rendue difficile par le manque de formation spécifique des encadrants et par la persistance de tabous sur les questions de santé mentale dans les milieux dits de « culture du devoir ». Il apparaît donc nécessaire de renforcer les politiques de prévention, de développer des cellules d'écoute et de soutien adaptées et de mieux former les chaînes hiérarchiques à la détection et à l'orientation des agents en souffrance. Mme la députée souhaite également attirer l'attention de M. le ministre sur la situation de ces agents qui, en raison de troubles psychiques ou physiques, ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions opérationnelles. Trop souvent, ces personnels se retrouvent isolés, sans accompagnement suffisant, ni perspectives de reclassement. Il semble impératif de mieux structurer les dispositifs d'accompagnement et de réorientation professionnelle, afin d'offrir à ces agents une reconstruction digne et adaptée à leur situation. Dans ce contexte, elle lui demande quelles mesures il entend mettre en œuvre pour garantir un soutien psychologique effectif, confidentiel et accessible à l'ensemble des agents qui en expriment le besoin et pour développer des dispositifs de reconstruction adaptés à ceux dont l'exercice de leurs fonctions est devenu insurmontable.

Données clés

Auteur : [Mme Anna Pic](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7137

Rubrique : Accidents du travail et maladies professionnelles

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2025](#), page 4115